

Ecrit par Echo du Mardi le 22 avril 2020

# Renforcement des aides régionales en faveur des entreprises

**RÉGION SUD PETITES ENTREPRISES**  
**Fonds COVID RÉSISTANCE**



Initiative provence alpes côte d'azur

Les partenaires opérationnels



CMA  
Chambre des Métiers et de l'Artisanat  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



FRANCE ACTIVE  
Les entrepreneurs engagés  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



adie



BGE  
Banque des territoires



FRANCE ACTIVE  
Les entrepreneurs engagés  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



adie

Après avoir lancé son plan d'urgence, de solidarité et de relance, la [Région Provence-Alpes-Côte d'Azur](#) annonce le lancement de son 2<sup>e</sup> volet du fonds national de solidarité et du fonds Covid-Résistance.

« Nous avons ainsi lancé notre Plan d'urgence, de solidarité et de relance doté d'1,4 milliard d'euros et apporté notre soutien aux secteurs des transports, du tourisme, de l'agriculture, explique Renaud Muselier, président de la Région. Pour nos entreprises, nous avons abondé le Fonds national de solidarité, créé le Fonds Covid-Résistance et mis en place des outils opérationnels pour répondre à chaque situation pour plus de 65 M€ d'euros. Le prolongement du confinement pour 4 semaines marque un coup dur pour notre économie. Conscients de la détresse du monde économique, nous avons souhaité renforcer notre engagement en faveur des entreprises et plus globalement de tout le tissu économique local. Nous avons donc doublé notre participation dans le Fonds national de solidarité à hauteur de 36 M€ alors que le fonds Covid-Résistance est désormais doté de 37 M€ grâce au soutien de la quasi-totalité des territoires, aux côtés de la Région et la Banque des territoires. »

## 115 M€ mobilisés pour les entreprises de la région

Désormais, ce sont ainsi près de 115 M€ qui sont aujourd'hui mobilisés et disponibles pour répondre à l'urgence des entreprises de la région.

Les chefs d'entreprises qui répondent aux critères peuvent candidater au volet 2 du Fonds de solidarité grâce à la plateforme disponible sur le lien [sud-soutien-tpe.mgcloud.fr](http://sud-soutien-tpe.mgcloud.fr). Mais également au Fonds COVID-Résistance. 15 jours après son lancement, les entreprises peuvent déposer leur demande sur le site



Ecrit par Echo du Mardi le 22 avril 2020

[tpe.initiative-sud.com](http://tpe.initiative-sud.com). Les fonds seront versés dès la fin du mois.

*Toutes les informations, liens, démarches sont précisés sur le site [maregionsud.fr/entreprises-covid19](http://maregionsud.fr/entreprises-covid19) ou auprès du numéro vert 0 805 805 145 qui a déjà reçu plus de 2 500 appels depuis fin mars.*